## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210416-lmc100000021928-DE

Séance du vendredi 16 avril 2021

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 20/04/2021 Réception Préfet : 20/04/2021 Publication RAAD: 20/04/2021

DÉLIBÉRATION N° CD-2021/04/16-1/05

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture Rapporteur: LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances

Rapporteur: CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET: Contrats ruraux (CoR).

Le Département et la Région Ile-de-France ont adopté fin 2016 un nouveau règlement pour les Contrats Ruraux. Ce dispositif contractuel prévoit d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 2000 habitants, ainsi que les syndicats intercommunaux de moins de 3000 habitants. Deux contrats vous sont proposés pour validation : Noyen-sur-Seine et Saint-Mesmes.

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 200-16 en date du 17 novembre 2016, relative à l'approbation du règlement du nouveau contrat rural (CoR),

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/05 en date du 15 décembre 2016, relative à l'approbation d'une convention territoriale d'exercice concerté des compétences relative au dispositif « nouveau contrat rural » avec la Région-Ile-de-France et au règlement du nouveau contrat rural,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 relative à l'approbation des projets de CoR cités ci-après,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les contrats ruraux avec les communes de Saint-Mesmes et Noyen-sur-Seine et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département.

Article 2 : d'attribuer une subvention d'un montant de 55 546,45 € à la Commune de Saint-Mesmes, au titre du nouveau contrat rural.

Article 3 : d'imputer la dépense au titre de l'action « Contrats communaux » - opération « contrats ruraux 2020 » pour la commune de Saint-Mesmes.

Article 4 : d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000 € à la Commune de Noyen-sur-Seine, au titre du nouveau contrat rural.

Article 5 : d'imputer la dépense au titre de l'action « Contrats communaux » - opération « contrats ruraux 2021 » pour la commune de Noyen-sur-Seine.

## Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (43):

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI
Ont voté CONTRE (0) :
Se sont ABSTENUS (0):
N'ont pas pris part au vote (0):
Ont été ABSENTS (3) :
On the Abberta (3).
M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE
M. Vincent ÉBLÉ

Patrick SEPTIERS Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne